



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : GÉNÉRALE

E/ECA/CM.13/45  
 20 février 1987

FRANÇAIS  
 Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième réunion du Comité technique  
 préparatoire plénier

Addis-Abeba (Éthiopie)  
 13 - 20 avril 1987

Point 19 de l'ordre du jour provisoire\*

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session de la Commission/  
 treizième réunion de la Conférence  
 des ministres

Addis-Abeba (Éthiopie)  
 23 - 27 avril 1987

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**LES PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE  
 DE LA CEA - THÈME ET PROGRAMME**

\* E/ECA/TPCW.8/1.  
 \*\* E/ECA/CM.13/1.

## INTRODUCTION

1. Le 2<sup>o</sup> avril 1988, il y aura 30 ans\* que la Commission économique pour l'Afrique a vu le jour. Bien que des manifestations aient été organisées pour marquer les divers grands moments de l'histoire de la CEA, d'abord en 1969 lors de son dixième anniversaire, puis en 1979 lors de son vingt et unième anniversaire et enfin en 1983 lors de son vingt-cinquième anniversaire, il ne sera qu'approprié de célébrer le trentième anniversaire de la Commission, première organisation africaine à vocation continentale.

2. La Commission a joué un rôle notable dans l'élaboration et l'adoption du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos par nos chefs d'Etat et de gouvernement en avril 1980 ainsi que du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session ordinaire tenue à Addis-Abeba du 12 au 20 juillet 1985 et qui a conduit à l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en mai 1986.

3. Le présent document a pour objet d'informer sur le thème du trentième anniversaire de la CEA et les manifestations prévues dans le cadre de cette célébration.

4. La vingt-deuxième session de la Commission et treizième réunion de la Conférence des ministres est en conséquence, par le canal de la huitième réunion du Comité technique préparatoire plénier, invitée à examiner les propositions suivantes :

## A. THEME DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE

5. Les Etats membres sont invités à proposer et arrêter un thème approprié pour la célébration du trentième anniversaire.

## B. CONFERENCE CONSACREE AU TRENTIEME ANNIVERSAIRE

6. Une éminente personnalité africaine, éventuellement un chef d'Etat, sera invitée à honorer de sa présence ces manifestations et à donner une conférence à l'occasion du trentième anniversaire.

\* La Commission économique pour l'Afrique a été créée en application de la résolution 671(XXV) du Conseil économique et social, en date du 2<sup>o</sup> avril 1958.

### C. PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE

7. Les manifestations devant marquer la célébration du trentième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique sont de quatre ordres :

- a) au niveau des Etats membres de la CEA;
- b) au niveau régional et durant la vingt-deuxième session de la Commission;
- c) au niveau du secrétariat de la CEA;
- d) au niveau des Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) ainsi que des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA.

8. Le gouvernement du pays qui accueillera la vingt-deuxième session de la Commission sera appelé à jouer à cet égard un rôle important. Tous les détails seront mis au point après que les consultations appropriées auront eu lieu avec le gouvernement hôte.

#### 1. Célébration du trentième anniversaire au niveau national

(Participation des Etats membres de la CEA)

9. Il est proposé que partout où il en existe, tous les comités/associations nationaux des Nations Unies soient tenus informés et bénéficient d'une assistance (par des publications telles que, bulletins, etc.) pour pouvoir arrêter et entreprendre le programme des manifestations du trentième anniversaire en collaboration avec le PNUD et d'autres bureaux des Nations Unies, les ministères des affaires étrangères, de la planification économique, de l'information, des finances, de l'éducation, etc., selon qu'il conviendra.

#### a) Diffusion de films

10. Une assistance sera prêtée aux Etats membres pour qu'ils puissent diffuser sur leur chaîne de télévision nationale des documentaires sur la contribution de la CEA au développement socio-économique des pays africains.

#### b) Emission de timbres commémoratifs

11. Les Etats membres seront invités à émettre des timbres-poste pour commémorer le trentième anniversaire de la Commission.

#### c) Manifestations culturelles

12. Les Etats membres pourront inclure des manifestations culturelles dans leur programme de célébration du trentième anniversaire.

## 2. Célébration du trentième anniversaire au niveau régional

### a) Vingt-deuxième session de la Commission et Cérémonie inaugurale

13. Il est proposé qu'une allocution consacrée au trentième anniversaire soit prononcée par le Secrétaire exécutif de la CEA, en plus des messages du Président en exercice de l'OUA, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

### b) Exposition

14. Il est proposé d'organiser une exposition sur la mise en valeur des ressources en eau dans les pays africains frappés par la sécheresse ou sur tout autre thème pertinent arrêté par la réunion.

### c) Publications spéciales (autres que les documents de la vingt-deuxième session de la Commission)

15. Il s'agira des publications suivantes :

a) Une brochure spéciale intitulée "La CEA : 30 ans au service de l'Afrique" qui sera une mise à jour de l'édition actuelle de la CEA aujourd'hui;

b) La CEA et la crise économique en Afrique : évaluation du rôle joué par la Commission. Il s'agira d'un document de fond contenant principalement des contributions des divisions organiques de la CEA. L'avant-propos sera rédigé par une éminente personnalité en matière de coopération économique en vue du développement;

c) Publication des conclusions d'un colloque sur le thème ci-dessus;

d) Brochure contenant les messages de soutien et de vœux adressés à l'occasion du trentième anniversaire.

Cette brochure contiendra les messages de soutien et de vœux adressés par les Etats membres, les organisations internationales ou africaines et les organisations non gouvernementales.

## 3. Participation du secrétariat de la CEA

16. Il est prévu d'organiser des manifestations culturelles, sociales et sportives sous les auspices du secrétariat de la CEA (Administration et Conseil du personnel).

17. Tous les autres fonctionnaires des organismes des Nations Unies résidant à Addis-Abeba seront invités à prendre part à ces manifestations.

18. Les autres organisations internationales - OUA, Centre international pour l'élevage en Afrique (CIPEA) et Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA) seront également associées aux manifestations.

4. Participation des Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) et des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA

19. Puisque la plupart des MULPOC de la CEA compteront une dizaine d'années d'existence, il sera souhaitable de les associer à cette célébration par l'organisation de manifestations spéciales dans leurs sièges respectifs.

20. De même, toutes les autres institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA établiront également un programme de célébration du trentième anniversaire.

21. Ces manifestations pourront comporter des conférences, débats et autres activités culturelles; la présentation de films; des expositions; des manifestations sportives et d'autres manifestations sociales et culturelles.

Conclusion

22. Pour réaliser comme il se doit ce programme, certes limité pour des raisons évidentes liées à la crise économique actuelle de l'ONU, l'appui sans réserve des Etats membres de la CEA et des institutions homologues dans la planification, l'organisation et la réalisation des manifestations du trentième anniversaire sera nécessaire.

23. Les Etats membres pourraient envisager de créer un comité de coordination chargé non seulement de planifier et de réaliser ces manifestations au niveau national mais également d'assurer la liaison avec le siège de la CEA.

24. Comme on prévoit de décerner des prix modestes (trophées, coupes en argent et autres) dans le cadre de ces manifestations, il sera fait appel à la générosité des Etats membres.

25. Ces manifestations contribueront incontestablement à populariser davantage les activités de la Commission dans ses Etats membres. On espère donc que des particuliers, des organisations nationales et des services gouvernementaux réagiront favorablement en offrant soit de l'argent, soit d'autres types de dons.

26. Un registre officiel dans lequel seront consignés tous les dons offerts par les Etats membres, les organisations ou les particuliers sera établi.

27. Enfin, le secrétariat de la CEA espère que les Etats membres seront représentés à un niveau élevé à la vingt-deuxième session de la Commission/célébration du trentième anniversaire de la Commission et qu'ils y participeront pleinement.